



MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LUDGER

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2023-249
DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023,
POUR FIXER LE TAUX POUR LA FOURNITURE DES SERVICES, LICENCES ET
AUTRES MODALITÉS ADMINISTRATIVES.**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Ludger.

Déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 15 février 2023.

En fois de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Simone Grenier directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim